


Association Romande des Musiciens Accordéonistes

Procès-verbal de la 78ème assemblée générale statutaire des Avanchets, le dimanche 24 mars 2013

1. Bienvenue

Fabienne Grandjean, présidente de la Fédération Cantonale Genevoise des Accordéonistes, souhaite la bienvenue aux délégués et aux invités.

Bernard Cintas, président de l'ARMA, ouvre la 78ème assemblée générale statutaire de l'ARMA et souhaite à tous une cordiale bienvenue à cette assemblée.

Afin de préserver les droits des délégués des fédérations cantonales jurassiennes et neuchâteloise pour le vote sur les modifications de statuts, le président demande que le point 4 (modification des statuts) soit alterné avec le point 3 (projet de fusion) au cours duquel ces fédérations présenteront leur démission. L'assemblée accepte cette modification de l'ordre du jour.

Bernard Cintas salue la présence de :
- nos présidents d'honneur : Marinette Nydegger, Raymond Brovarone et Frédy Guignard,
- nos membres d'honneur : Suzanne Bigler, Janine Gaudin, Stéphanie Paccot, Marie Roulier, Pierre Bonnamour, Philippe Joly
- nos invités : Eric Kunz (président de l'Association cantonale des musiques genevoises), Rémy Burri (président de l'Union genevoises des musiques et chorales), Véronique Chapuis Fernandez (présidente de la commission musicale), Dominique Henchoz, Alain Bucher (commission enseignement et formation), Christian Klaus (responsable informatique des concours) et Didier Simond (webmaster).

Il salue également les représentants de la presse et les remercie pour leur excellent travail en faveur de l'accordéon en général.
Il excuse Jeannette Delacombaz, Sophie Raboud, Madeleine Ray, Claude-Alain Antonelli, Christian Glur Jean-José Ruffieux (membres d'honneur), Yvan Rochat (maire de Vernier), Pierre Ronget (conseiller administratif de Vernier), Denis Chiaradonna (président du Conseil municipal de Vernier). Plusieurs sociétés se sont également excusées.

L'assemblée se lève pour un instant de recueillement à la mémoire de tous ces amis du monde de l'accordéon qui nous ont quittés, notamment Monsieur Hermann Zuchuat, membre d'honneur de l'ARMA.

1.1. Nomination de scrutateurs

Des scrutateurs sont nommés.

2. Administration

2.1. Présences et effectifs

Les 60 sociétés de l'ARMA ont été invitées à participer à l'assemblée générale.

Fédérations	Effectifs	Présence	Droit de vote
AAJB	5	4	4
FCFRA	6	4	4
FCGEA	5	5	5
FCJUA	3	1	1
FCNA	13	6	6
FCVDA	25	11	10
FCVSA	3 (-1)	1	1
Total	60	32	31 (majorité requise : 16)

Le président rappelle qu'il est très important d'annoncer tout changement d'adresse dans les plus brefs délais à sa fédération qui fera suivre à la responsable du fichier ARMA ou directement à fichier@accordeonsuisse.com. Il remercie aussi les sociétés de respecter les délais d'inscription afin de faciliter l'organisation de toute manifestation.

2.2. Dernier procès-verbal de l'AG à Alle

Le procès-verbal est accepté, sans modification, à l'unanimité.

3. Modification des statuts

3.1. Présentation des modifications
La création d'une fédération régionale regroupant les fédérations cantonales du Jura et Neuchâtel ainsi que l'Association des accordéonistes du Jura bernois implique une adaptation des statuts de l'ARMA concernant la définition de ses membres qui, jusqu'à aujourd'hui, étaient uniquement des fédérations cantonales. Les modifications, envoyées avec la convocation à l'AG, sont jointes dans l'Annexe 1.

3.2. Mise au vote
L'assemblée accepte à l'unanimité les modifications de statuts.

4. Projet de fusion des fédérations de l'arc jurassien

4.1. Présentation du projet
Daniel Froidevaux, président de l'AAJB, présente l'historique du projet de fusion : cf Annexe 2.

Etant donné la création d'une nouvelle entité regroupant les fédérations de l'arc jurassien, la FCJUA, la FCNA et l'AAJB présentent chacune leur démission de l'ARMA.

4.2. Discussion et questions
Le projet ne suscite aucune réaction dans l'assemblée.

5. Adhésion de la nouvelle fédération

5.1. Discussion et mise au vote
Par la voix de son nouveau président, Daniel Froidevaux, l'Association des Accordéonistes de l'Arc Jurassien (AAAJu) demande son adhésion à l'ARMA. L'assemblée accepte à l'unanimité l'entrée de cette nouvelle association au sein de l'ARMA.

6. Rapports

6.1. du président (B.Cintas)
cf. Annexe 3

6.2. de la commission des cours (C.Ingold et S.Kissling)
cf. Annexe 4

6.3. de la commission concours (D.Duay)
cf. Annexe 5

6.4. de la commission information : journal (P.-A.Chabloz) et Internet (D.Froidevaux)
Journal : cf. Annexe 6a
Internet : cf. Annexe 6b

Didier Simond, webmaster, rappelle que l'adresse officielle du site de l'ARMA est www.accordeonsuisse.com. Deux alternatives sont possibles : www.accordeon-suisse.com ou www.arma.ch. Il y a eu des petits soucis d'accessibilité depuis arma.ch et avec l'adresse e-mail du président, mais tout est rentré dans l'ordre. L'ARMA possède ses comptes Facebook et Twitter, à utiliser pour communiquer entre accordéonistes.

D.Froidevaux présente la base de données d'adresses mise à disposition par Akkordeon Schweiz dans une version française encore à améliorer. Chaque fédération a reçu les accès pour la tester avant la mise à disposition pour les sociétés.
Il y a trois niveaux dans cette base : sociétés, fédérations et ARMA. Les droits sont différents selon les niveaux et on ne voit que certaines informations selon les accès. L'utilité de la base est que l'on entre qu'une seule fois les coordonnées d'une personne qui a plusieurs fonctions. Le manuel d'utilisation a été traduit par D.Froidevaux. Il attend les remarques des fédérations pour demander les améliorations nécessaires auprès d'Akkordeon Schweiz. Un cours interne à l'ARMA pourrait être organisé pour former les sociétés à l'utilisation de la base. B.Cintas précise que cette base peut être utile à l'interne pour les sociétés pour gérer leurs propres adresses. Seuls les membres d'une société ont accès à leurs propres données (protection des données).

6.5. du caissier (J.Zuber)
cf. Annexe 7

6.6. des vérificateurs des comptes
Les vérificateurs des comptes, issus de la FCGEA, ont contrôlé les comptes 2012 ARMA, concours et cours avec les pièces justificatives présentées. Les écritures correspondant à ces dernières, les vérificateurs proposent à l'assemblée d'accepter les comptes et d'en donner décharge au caissier.

6.7. Budget 2013
cf. Annexe 7

6.8. Discussion et approbation des rapports
Aucune question n'est soulevée par l'assemblée. Tous les rapports sont acceptés à l'unanimité.

7. Manifestations

7.1. CRSA
Le prochain CRSA aura lieu à Prilly les 24 et 25 mai 2014. Suite à la consultation des sociétés en 2010, il sera organisé selon une nouvelle formule afin de convenir à un maximum de sociétés, de correspondre à leurs besoins et envies, et d'aller au devant du public. Le cœur de la manifestation sera le concours, dans des salles, et en parallèle se déroulera un petit festival de rue, à l'échelle du monde accordéoniste romand. La partie concours est organisée par l'ARMA et est ouverte à toutes les sociétés romandes et d'ailleurs. Les prestations sont publiques devant un jury.

Véronique Chapuis, présidente de la commission musicale, informe que sa commission a revu en détail le concours, en tenant compte des remarques faites après la consultation des sociétés. Les catégories sont basées sur ce qui se fait pour la Fête fédérale. Il y a un morceau imposé dans la catégorie Supérieur et Excellence. Les morceaux se choisissent dans liste de la Deutscher Harmonika Verband (www.dhv-ev.de). S'ils ne s'y trouvent pas, ils doivent être envoyés à la commission pour être jugés de leur niveau.
Pour les morceaux imposés, il y a un projet de concours de composition ouvert aux compositeurs suisses, afin d'avoir des créations et de faire des découvertes. V.Chapuis encourage toutes les sociétés à participer au concours ou au festival, c'est l'occasion de tous se retrouver.

Jérémy Schaffner, président de l'Hirondelle de Prilly et du comité d'organisation, présente le festival : il est ouvert à toutes les formations avec au moins un accordéon (sociétés ou autres groupes). Le festival est programmé sur deux jours, en fonction du nombre d'inscriptions, avec un invité le samedi soir. La commune de Prilly soutient la manifestation et met à disposition la salle des fêtes, trois salles de concours et une scène pour le festival.
Les inscriptions devraient s'ouvrir en mai jusqu'en décembre 2013. Il y aura une finance d'inscription pour le concours mais sans frais pour le festival, les groupes jouant gratuitement. Les morceaux imposés seront envoyés en janvier 2014. L'adresse de contact est crsa@accordeonsuisse.com. J.Schaffner espère que cette manifestation répondra à toutes nos attentes et que les sociétés seront nombreuses à s'y inscrire.

7.2. Concours Suisse d'Accordéon
cf. rapport de la commission concours, Annexe 5

7.3. Festival des Musiques Populaires de Moudon
Cette année marque le 10ème anniversaire du festival. B.Cintas remercie les douze sociétés de l'ARMA qui y participent. Il y aura deux concerts exceptionnels et gratuits les vendredi et samedi soirs : VOXSET et HELMY MORE FUNKER's band. La RTS sera présente le samedi avec le Kiosque à musiques en direct à la radio et la TV. Les bénévoles prêts à venir aider peuvent s'inscrire sur le site du festival où l'on trouve également le programme.

8. Relations

8.1. Akkordeon Schweiz
L'association suisse alémanique tient également son assemblée générale aujourd'hui. L'ARMA entretient des contacts avec elle tout au long de l'année. Il y a une nouvelle collaboration avec les fédérations régionales dont se réjouit B.Cintas. Il espère également que la collaboration avec Akkordeon Schweiz se poursuivra encore longtemps et plus étroitement.

8.2. Commission Enseignement et Formation
Dans son rapport, A.Bucher soulève quelques réflexions : l'accordéon se porte-t-il bien dans notre région ? pourquoi un instrument inventé il y a bientôt 200 ans, est si méconnu que cela? le monde de l'accordéon est divisé (classique - traditionnel, anciens - nouveaux professeurs) : les solutions ? prendre le temps de faire le point et échanger (se remettre en question sur la méthode, sur ses objectifs ; collaborer). Les délégués de la CEF (composée de Dominique Henchoz, Marianne Thierrin, Yves Moulin, Julien Paillard et Alain Bucher) se posent ces questions et lancent des sondages pour organiser le programme de la commission et satisfaire les membres. Différents projets sont en cours (aide financière aux étudiants de Hautes écoles, tournage d'un film avec/sur des professeurs d'accordéon, approfondissement des contacts avec la Suisse allemande et avec l'ARMA, notamment avec la commission musicale, planification de séminaires (le jazz, l'accompagnement d'un chœur à l'accordéon, la musique de Claude Thomain). A.Bucher remercie encore Jacques Zuber pour la comptabilité et Chantal Lachat Rondez pour le secrétariat.

9. Elections

9.1.Election à la Présidence
D.Etienne, vice-président, propose de réélire par acclamation B.Cintas à la présidence de l'ARMA, ce que l'assemblée accepte. Il remercie le président pour son engagement et sa créativité à faire vivre l'ARMA.

9.2. Confirmation des délégués de fédérations
AAAJu : Stéphanie Sollberger, Daniel Froidevaux et Charles-Henri Haldimann
FCFRA : Denis Etienne et Angélique Rime
FCGEA : Pierre-André Chabloz et Fabienne Grandjean
FCVDA : Carole Ingold et Stéphanie Murisier
FCVSA : Daniel Duay et Jacques Zuber

Etant donné la création de la nouvelle AAAJu, seuls trois délégués peuvent faire partie du comité ARMA. Chantal Lachat Rondez, Jean-Pierre Pini et Jean-Pierre Burkhalter sont démissionnaires. Ils sont remerciés pour leur précieuse collaboration durant toutes ces années au sein de l'ARMA.

9.3. Nomination de membres honoraires
Madame Ginette Duvoisin de l'Echo du Soir de Lucens reçoit un diplôme de membre honoraire de l'ARMA pour ses 60 ans d'activité.

10. Assemblée générale 2014
En tenant compte du tournus, la prochaine AG sera organisée en mars 2014 dans le canton de Neuchâtel.

2014 : AAAJU - Neuchâtel	2018 : FCVDA
2015 : FCVSA	2019 : AAAJU - Jura
2016 : FCFRA	2020 : FCGEA
2017 : AAAJU – Jura bernois	2021 : AAAJU - Neuchâtel

11. Propositions

11.1. des fédérations
Aucune proposition.

11.2. du Comité Romand
Le CR soumet à l'assemblée le projet de réactiver l'Orchestre d'Accordéon de la Suisse Francophone (OASF) pour une tournée en Chine au printemps 2015. Des contacts ont été pris avec une association genevoise spécialisée dans les tournées d'orchestres dans cette région. Le programme est en train d'être mis en place : Shanghai, Pékin, Xian, avec 5 à 6 concerts. La période de Pâques offre une météo plus propice et il y aurait la possibilité de jouer lors de la messe de Pâques à la cathédrale de Shanghai. La Chine est un pays d'accordéon : l'OASF pourra aller à la rencontre d'accordéonistes chinois et créer un échange en les faisant venir en Suisse. L'association organisatrice a l'habitude de s'occuper de la logistique du transport des instruments d'orchestres, de fanfares. On nous a assuré que les instruments n'étaient pas transportés en soute. Sur place, il y a une structure qui s'occupe du transfert des instruments. Un programme plus précis sera communiqué prochainement, ainsi que les coûts du voyage. Les répétitions devraient débuter au printemps 2014, avec Lionel Chapuis à la direction. B.Cintas reste à disposition pour toute question.

11.3. Divers
Lors de la dernière AG de la FCVDA, les Rossignols de Forel (Lavaux) ont remporté la candidature pour l'organisation de la prochaine fête cantonale vaudoise. Le film de présentation de leur candidature est projeté. Toutes les sociétés sont les bienvenues pour participer à cette manifestation du 28 au 31 mai 2015.

La Perle du Jura de Longirod est à la recherche d'un directeur pour février 2014. L'information sera mise sur le site de l'ARMA.

B.Cintas clôt cette assemblée générale en remerciant la FCGEA pour l'excellente organisation de cette 78ème assemblée générale.

F.Grandjean/08.13

Annexe 1 : Modifications des statuts ARMA, édition mars 2007

Motif : La création d'une fédération régionale regroupant les fédérations cantonales du Jura et Neuchâtel ainsi que l'Association des accordéonistes du Jura Bernois implique une adaptation des statuts de l'ARMA concernant la définition de ses membres qui, jusqu'à aujourd'hui, étaient uniquement des fédérations cantonales.

CONSTITUTION ET BUT

art. 3 Annulé :
Elle groupe les fédérations cantonales romandes des sociétés d'accordéonistes, y compris le Jura bernois.

Nouveau :
Elle groupe les fédérations cantonales et régionales romandes des sociétés d'accordéonistes (ci-après les fédérations).

ORGANISATION

9. L'Assemblée Générale

art. 9.1 Annulé :
L'Assemblée Générale est le pouvoir suprême de l'Association. Elle est formée par les délégués des fédérations cantonales. Chaque fédération a droit à 10 voix au maximum, à raison d'une seule par société et délégué présent.

Nouveau :
L'Assemblée Générale est le pouvoir suprême de l'Association. Elle est formée par les délégués des fédérations. Chaque fédération a droit à 10 voix au maximum, à raison d'une seule par société et délégué présent.

10. Le Comité (ou comité Romand)

art. 10.1 Annulé :
Le Comité se compose de deux délégués par fédération cantonale.

Nouveau:
Le Comité se compose de deux délégués par fédération cantonale et d'un délégué par canton faisant partie d'une fédération régionale.

art. 10.3 Annulé :
Chaque président de fédération cantonale qui n'est pas officiellement nommé au CR peut assister aux séances de Comité avec voix consultative.

Nouveau :
Chaque président de fédération qui n'est pas officiellement nommé au CR peut assister aux séances de Comité avec voix consultative.

art. 10.4 Annulé :
Le droit de vote au Comité est réservé à ses membres délégués par les fédérations cantonales.

Nouveau:
Le droit de vote au Comité est réservé à ses membres délégués par les fédérations.

Annexe 2 : Présentation du projet de fusion des fédérations de l'arc jurassien

1934, c'est déjà bien loin mais c'est cette année-là que fut fondée l'AJA, Association Jurassienne des Accordéonistes. En 1975, lié hélas probablement aux événements politiques de la région, l'AJA devient l'AAJB, Association des Accordéonistes du Jura Bernois.

En 2007, la FCNA prend contact avec l'AAJB et lance l'idée d'un regroupement entre les 2 fédérations. Suite à cela, un sondage est effectué dans les 2 fédérations au moyen d'un formulaire commun.
Il en ressort, qu'autant du côté neuchâtelois que du Jura bernois, il n'y a pas un intérêt suffisamment marqué pour tenter l'aventure.

Entre-temps, le nombre de sociétés diminue au sein de l'AAJB. En 2010, il ne reste plus que 4 sociétés et l'on se pose des questions quant à son avenir.

Lors de la séance de comité AAJB du 7 juillet 2010, proposition est faite de relancer l'idée d'un regroupement régional. L'idée de regrouper Bernois, Jurassiens et Neuchâtelois est lancée mais une majorité est d'avis qu'il faudrait déjà voir pour regrouper l'AAJB et la FCJUA.
Une première rencontre a lieu le 3 septembre entre le comité AAJB et des représentants des 3 sociétés jurassiennes, le processus à 2 a démarré.

Décembre 2010, l'AAJB reçoit une lettre de Mr. Pascal Guillet, président de l'Orchestre Patria de La Chaux-de-Fonds, manifestant son intérêt pour une nouvelle association.
Lors d'une 2ème rencontre entre l'AAJB et la FCJUA, la majorité ne souhaite toujours pas l'intégration de la FCNA.

Il faut attendre avril 2011, suite à une décision officielle prise lors de l'assemblée générale FCNA, pour qu'une première prise de contact entre l'AAJB, la FCJUA et la commission FCNA soit agendée. La porte est entr'ouverte!
Nouveaux sondages et réunion le 31 août avec les présidents des sociétés neuchâteloises sont au programme. Suite à cela, le processus entre l'AAJB et la FCJUA est suspendu en attendant les prises de position officielles de chaque fédération.

Les divergences de vue sont aplanies, la porte est ouverte pour la FCNA. L'idée d'un regroupement à 3 est acceptée et c'est le 14 mars 2012 que le processus reprend.

Des statuts, un budget et un montant des cotisations sont établis et mis à disposition de toutes les sociétés pour consultation en septembre 2012.

Lors des assemblées générales ordinaires ou extraordinaires de chaque fédération/association, les délégués devaient se prononcer sur l'acceptation des statuts proposés. Un résultat positif signifiait alors l'acceptation d'intégrer une nouvelle entité et par ce fait, la dissolution des fédérations.

L'AAJB accepte les statuts le 14 décembre 2012, la FCNA dit oui le 9 février 2013 et la FCJUA dit également oui le 28 février 2013.

L'assemblée constitutive peut donc être convoquée officiellement pour le 15 mars 2013.
C'est à cette date que l'Association des Accordéonistes de l'Arc Jurassien (AAAJu) est née, en présence de tous les délégués de toutes les sociétés.

L'AAAJU se compose de 21 sociétés, soit 14 neuchâteloises, 4 du Jura bernois et 3 du Jura.

3 années de tâtonnement (2008-2010), 1 année pour prise de position officielle (2011) et 1 année de travail quasiment jour pour jour (14 mars 2012-15 mars 2013), ont permis d'atteindre le but fixé. Ceci est le résultat d'intenses discussions, parfois très animées, mais toujours dans le respect des personnes et des avis réciproques, afin de trouver à chaque fois un consensus pouvant être accepté par une majorité aussi grande que possible.

J'adresse un très grand et très sincère merci à toutes les personnes qui ont oeuvré pour cet ambitieux projet et qui ont permis une conclusion positive et forme mes meilleurs vœux pour l'avenir de notre nouvelle association et de ses sociétés.

Vive l'accordéon, vive notre nouvelle association !

Daniel Froidevaux

Annexe 3 : Rapport du Président

Mesdames, Messieurs, les responsables des sociétés et fédérations, chers amis musiciens et directeurs,

C'est avec grand plaisir que je me retrouve devant vous pour cette 78e assemblée générale.

L'année 2013 n'a pas connu de manifestation particulière au niveau romand, mais a été une année intense de préparation de manifestations et a connu des transformations du paysage accordéonistique, notamment du côté de l'arc jurassien, comme nous venons de le voir.

La préparation du concours suisse d'accordéon, qui devait avoir lieu en novembre 2013 mais qui finalement aura lieu début 2014 a été l'occasion d'une première et fructueuse collaboration avec les associations régionales suisse-allemandes de sociétés d'accordéon, qui vont soutenir financièrement le concours et s'engager à le promouvoir parmi leurs membres.
Par contre, pour la première fois depuis que l'on a réformé la formule des concours romands, il a été très laborieux de trouver une société pour accueillir ce concours, à tel point que c'est finalement une école d'accordéon qui le fera. Ce manque d'enthousiasme face à un projet qui, certes, demande un investissement de temps et de ressources humaines, mais qui peut être un apport financier non négligeable pour une association, m'inquiète au plus haut point.

Je sais les difficultés grandissantes que rencontrent les sociétés face à la baisse chronique des effectifs et de leur renouvellement, situation qui n'est d'ailleurs pas propre aux accordéonistes. Mais il y a toujours possibilité de regrouper les forces entre plusieurs sociétés, même en faisant appel à d'autres sociétés locales comme le font déjà certains. C'est une question de volonté et de confiance en l'avenir de notre vie associative et musicale, et je sais que ces volontés existent. Ce n'est surtout pas le moment de baisser les bras, au contraire, c'est le moment de réfléchir à de nouvelles voies, de nouvelles idées pour rendre encore plus attractive et enrichissante la vie musicale et associative au sein nos sociétés.

Si votre assemblée générale l'accepte aujourd'hui, je vais entamer mon dernier mandat de deux ans de présidence. Je formule le vœu que ce mandat puisse voir une transition (ou au moins une amorce de transition) vers une nouvelle vie des sociétés d'accordéon, vers un renouvellement de la façon de penser la pratique de l'accordéon ensemble, et qui soit en adéquation avec les contraintes et les opportunités propres à notre environnement socioculturel qui, lui, est en constante mutation.
C'est une des lois fondamentales de la nature : s'adapter ou disparaître.

Le Comité Romand a déjà commencé ce travail de réflexion et de proposition depuis plusieurs années, mais seul il ne peut rien faire. Il compte sur votre aide, sur vos idées et votre énergie pour relever ce défi.

Signe que les choses bougent, nous vivons aujourd'hui une journée charnière de l'histoire de l'accordéon romand puisque trois fédérations cantonales se sont regroupées au sein d'une même association régionale de l'arc jurassien. Pour avoir suivi les travaux préparatoires, je peux vous dire que nos amis jurassiens et neuchâtelois ont travaillé dur pour mener à bien ce projet. Cela n'a pas été facile, et c'est tout à leur honneur d'avoir dépassé les clivages parfois historiques (mais qui reviennent d'actualité) ainsi que les différences de chacun afin d'œuvrer pour ce projet commun.
Le Comité Romand leur souhaite plein succès dans leur nouvelle association et se met à leur disposition pour tout le soutien nécessaire à leurs nouvelles activités.
Au niveau des activités du Comité Romand, nous pouvons souligner le travail dynamique et enthousiaste de la Commission Enseignement et Formation qui, sous la présidence d'Alain Bucher, propose des séminaires pour enseignants et musiciens.

Vous avez pu constater et apprécier le relookage de notre site internet, qui a gagné en lisibilité et en convivialité. Je remercie ici Didier Simon, notre talentueux webmaster, pour cet impressionnant travail.

En ce qui concerne l'avenir proche, et moins proche, vous aurez aujourd'hui une présentation de l'organisation du CRSA nouvelle formule de 2014 par Jérémy Schaffner, ainsi qu'une annonce pour le printemps 2015 qui intéressera tous les accordéonistes romands friands de tournées musicales.

Chers amis musiciens et responsables de sociétés, c'est avec honneur et fierté que le Comité Romand met toute son énergie à votre service, afin que vous puissiez exercer votre art musical dans les meilleures conditions possibles. Mais, je l'ai dit précédemment, cette tâche passionnante ne pourra s'accomplir avec succès sans votre aide, sans vos suggestions et votre énergie. C'est tous ensemble que nous pourrons surmonter les difficultés. C'est tous ensemble que nous pourrons réussir à donner à notre instrument la place qu'il mérite dans le paysage culturel romand.

Avant de conclure, je souhaite ici remercier les membres du Comité qui travaillent toute l'année d'arrache pied, et avec beaucoup d'efficacité.

Ce long discours est maintenant enfin terminé. Je vous remercie de votre attention et vous souhaite une excellente année musicale 2013.

Bernard Cintas

Annexe 4 : Rapport de la commission des cours

Mesdames, Messieurs,

La Commission Cours de l'ARMA a pour objectif de trouver des candidats à la classe de direction du Conservatoire de Lausanne.

Pour ouvrir une classe de direction au Conservatoire de Lausanne, il faut minimum 2 élèves (fanfares et accordéon confondus).
La situation était critique cet été pour plusieurs raisons. Par exemple, il y avait qu'un seul élève de fanfare inscrit et qu'avec un élève, le conservatoire n'ouvrait certainement pas de classe.

Bonne nouvelle, finalement, en fin d'été, une élève accordéoniste genevoise s'est inscrite et la classe a pu être ouverte. Lisa a débuté cette formation qui dure 3 ans.
En parallèle, l'ARMA réfléchit comment trouver de nouveaux élèves. En effet, si cette situation venait à se reproduire l'année prochaine, le conservatoire pourrait décider de fermer cette formation et le système de formation ARMA serait donc réduit à néant !

S'il y a moins d'élèves pour les fanfares, ce pourrait être lié au fait que les Vaudois et Neuchâtelois ont mis sur pied leurs propres filières.

Si vous pensez à quelqu'un dans votre entourage de potentiellement intéressé à se lancer ou à essayer la direction, n'hésitez pas à prendre contact avec nous. En effet, il est important de maintenir les cours de direction car c'est entre autres l'avenir de nos sociétés et leur qualité qui en dépendent.

Je vous rappelle également que les sociétés peuvent faire appel à ces « apprentis » directeurs pour des répétitions partielles, séminaires, etc.

Je ne pourrais pas terminer ce rapport sans remercier Monsieur Pascal Favre, responsable des cours de direction au conservatoire de Lausanne pour son soutien et sa collaboration.

Merci pour votre attention

Stéphanie Kissling – Carole Ingold

Annexe 5 : Rapport de la commission concours

Mesdames, Messieurs, chers délégués,

En 2012, aucun concours n'a eu lieu mais de nombreux contacts ont été pris pour l'organisation des futurs concours.
En préambule, j'aimerais dire quelques mots sur le CRSA nouvelle formule. Pour rappel, suite à un sondage réalisé par l'ARMA auprès de ses sociétés, la majorité d'entre elles a opté pour la solution « concours de sociétés » et « festival », afin d'augmenter la participation des sociétés d'accordéonistes lors du CRSA. Chaque société peut donc s'inscrire pour le concours et / ou le festival.
Lors de notre dernière assemblée générale à Alle, nous vous avons informé de la candidature de la société l'Hirondelle de Prilly, candidature qui a été acceptée par la 77ème assemblée générale.
Un comité d'organisation a donc été mis sur pied et une date arrêtée. Le CRSA aura donc lieu les 24 et 25 mai 2014 à Prilly.
Je tiens à remercier chaleureusement le comité d'organisation in corpore emmené par son président Jérémy Schaffner. Il nous a concocté un programme de qualité et viendra nous en parler plus en détail tout à l'heure avec Madame Véronique Chapuis Fernandez pour la partie musicale du concours (Point 7.1 de l'ordre du jour).
En ce qui concerne le Concours Suisse et comme stipulé dans le procès-verbal de la dernière assemblée :
Je cite : « Vu le peu de candidats inscrits dans les deux [sélections – Médaille Romande de l'Accordéon pour la Romandie et surtout pour la sélection en Suisse allemande (seulement 29 candidats lors de la dernière édition en 2011)] il a été décidé de ne plus faire qu'un seul concours d'accordéon pour toute la Suisse. Et ce concours sera désormais organisé par l'ARMA, en Suisse Romande uniquement, avec le soutien financier de nos partenaires suisses allemands ainsi que leur participation aux travaux de la commission musicale ».
Il a donc fallu prendre notre bâton de pèlerin et trouver une société susceptible d'organiser ce Concours Suisse en 2013. Malheureusement, les quelques sociétés intéressées que nous avons rencontrées ont toutes répondu par la négative après un délai de réflexion. Il a donc fallu repousser ce concours en 2014.
Une solution a récemment été trouvée. Le Concours Suisse sera organisé le dimanche 6 avril 2014 en Valais, à Orsières. *(NDLR : changement de date : 1-2 février 2014)*
Les 3 sociétés membres de la Fédération valaisanne ne pouvant pas organiser ce concours, l'organisation a été déléguée à l'Ecole d'accordéon d'Yves Moulin en collaboration avec la fanfare locale, l'Echo d'Orny. Un grand merci à Yves et à son futur comité d'organisation pour avoir accepté de relever ce défi.
Vous l'aurez compris, si 2012 aura été une année placée sous le signe de la communication et de la prise de contacts, 2013 sera l'année de la planification et des préparatifs avant 2014, une année de concours.
Merci pour votre attention et à vos agendas !

Daniel Duay

Annexe 6a : Rapport de la commission information : journal

Mesdames, Messieurs les délégués, chers amis,

Je vous présente le futur journal, deux pages, pourquoi deux pages ? C'est ce qui nous attend vu le manque chronique d'articles pour chaque édition, ce journal est un lien entre tous les musiciens et musiciennes de Suisse romande, pas besoin d'ouvrir son ordinateur pour aller sur internet, de brancher son Smartphone pour choisir une soirée organisée par une des nombreuses sociétés afin de passer un bon moment au son de l'accordéon et de rencontrer des personnes amies, il suffit d'ouvrir le journal à la page de l'agenda, et par la même occasion de feuilleter à nouveau le journal, de relire un article écrit sur une soirée où vous avez assisté et de se dire « c'est vrai c'était une chouette soirée ».

Heureusement il y a des sociétés qui jouent le jeu et m'envoie régulièrement des articles et je les remercie. Il y a aussi la rubrique que j'avais lancée l'année dernière « les sociétés de l'ARMA » afin que nous fassions connaissance avec toutes les sociétés qui forment l'ARMA, de connaître leur historique, leur avenir, là aussi quelques sociétés ont joué le jeu, mais malheureusement pas suffisamment, je vous invite tous chaque société organisatrice d'une soirée à m'envoyer des articles, car en ce moment il y a de nombreuses soirées.

Vos articles ne doivent pas forcément se focaliser sur les soirées, mais également sur les activités, telles que sortie, week-end musical, soirée récréative etc.

N'oubliez pas chaque société a une histoire, un présent, un futur et des anecdotes, alors faites-les nous partager en nous envoyant un article pour la rubrique « Les sociétés de l'ARMA ».

Car il n'y a rien de plus frustrant que de passer du temps pour faire la mise en page et de se dire « avec quelle publicité je vais boucher les trous », ensuite d'aller à l'imprimerie pour amener le CD, puis de retourner chercher les journaux de les mettre sous enveloppes et dans les paquets, d'aller à la poste et cela pour quelques articles alors que la vie associative des sociétés de l'ARMA est beaucoup plus riche, j'attends vos articles très nombreux pour le prochain journal.

Je tiens à remercier les délégués de chaque fédération pour leur travail, qui m'est précieux et me décharge d'une lourde tâche, je remercie Jean-Pierre Pini pour son travail et la correction des articles.

Je souhaite longue vie à notre petite feuille de chou, car je vais recevoir beaucoup d'idées et d'articles pour les futures années.

Je vous remercie pour votre attention et vous souhaite un agréable dimanche ici à Genève.

Pierre-André Chabloz

Annexe 6b : Rapport de la commission information : Internet et base de données

Voilà une année que le nouveau site internet ARMA est à votre disposition. Pour moi, je trouve cet outil de communication très utile, clair et pratique, en un mot: parfait.
Mais ce qui compte le plus, ce n'est pas mon opinion, ... c'est le vôtre!

N'ayant jusqu'à présent reçu aucune remarque de votre part, je peux en déduire que pour vous aussi, il est parfait. Il est cependant possible que je me trompe. Alors n'hésitez pas, utilisez mon adresse e-mail pour me faire part de vos remarques et suggestions.

Rappelle concernant les adresses e-mail:

Dans le point 3.4 du PV de l'AG ARMA 2012, il est mentionné que... Dorénavant, toutes les adresses e-mail de l'ARMA sont suivies de ....@accordeonsuisse.com.
Selon mes informations, les adresses ....ch devraient encore fonctionner, mais un problème est survenu ces derniers temps. Qu'en est-il actuellement Didier?

Base de données :

Youpie! On y est arrivé, la base de données nous a été livrée!
Elle est accessible à l'adresse: http://database.accordeonsuisse.com/
et actuellement encore en phase de test.
Au moins 1 responsable par fédération a reçu le nom d'utilisateur et le mot de passe pour y accéder.

Ceci est une première version dans laquelle des modifications doivent encore y être apportées, ensuite un petit cours d'introduction sera organisé dans le cadre de l'ARMA, suite à quoi la base de données sera mise à disposition des sociétés.

Je vous remercie de votre attention.

Daniel Froidevaux

Annexe 7 : Rapport du caissier et budget 2013

ARMA

BILAN AU 31.12.2012

ACTIF	31.12.2012 Fr.	31.12.2011 Fr.	PASSIF	Fr.	31.12.2012 Fr.	31.12.2011 Fr.
UBS usage général	2'597.21	10'201.90	Factures à payer		2'110.20	7'324.15
La Poste no 10-4393-0	1'854.24	1'253.10	C/c Concours MRA/CRSA		3'627.50	2'651.40
UBS Réserve	3'013.29	3'006.89	C/c CEF		393.85	1'576.55
C/c cours	306.40	306.40	Créanciers et transitoires Journal		450.00	450.00
Impôt anticipé à récupérer	91.90	45.95	Fonds de réserve Voyage Italie		3'045.94	3'045.94
Deposito no 17-191720-1	13'140.98	13'001.28	Fonds de réserve Journal		28'382.23	28'382.23
Dépôt à terme jaune	15'000.00	15'000.00	Fonds de réserve Formation		1'000.00	1'000.00
Participation ARMP (brut Fr. 3'600)	1'600.00	2'100.00				
Akkordeon Schweiz (brut Fr. 5'000)	4'000.00	2'500.00	Capital initial	2'985.25		
			Perte de l'exercice	-390.95		
			Capital final	2'594.30	2'594.30	2'985.25
	41'604.02	47'415.52			41'604.02	47'415.52

COMPTE DE PERTES ET PROFITS 2012

CHARGES	2012 Fr.	2011 Fr.	PRODUITS	2012 Fr.	2011 Fr.
Suisa	5'824.55	5'596.45	Cotisations et Suisa	11'918.90	11'857.20
Assemblée générale	2'838.80	2'640.00	Intérêts	194.60	253.40
Frais de comité	200.90	129.70	Bénéfice Journal	621.10	733.50
Frais de déplacement	1'689.80	1'666.40			
Médailles	812.15				
Diplômes	113.70	1'037.90			
Site Internet	-	180.00			
Intérêts et frais de banque	70.65	93.35			
Amortissements	1'500.00	500.00			
Frais divers	75.00	192.30			
Bénéfice (perte) de l'exercice	-390.95	808.00			
	12'734.60	12'844.10		12'734.60	12'844.10

BUDGET 2013

CHARGES	Fr.	PRODUITS	Fr.
Suisa	5'800.00	Cotisations et Suisa	11'500.00
Assemblée générale	2'500.00	Intérêts et frais de banque	200.00
Frais de comité	1'000.00	Bénéfice Journal	800.00
Frais de déplacement	1'500.00		
Participation aux cours	300.00		
Internet	50.00		
Frais généraux	500.00		
Amortissements	1'500.00		
Perte selon budget	-650.00		
	12'500.00		12'500.00

CONCOURS ARMA

BILAN AU 31.12.2012

Actif	Fr.	Passif	Fr.
Caisse	101.65	Capital initial	7'186.76
UBS H-189,749.4	1'409.36	Perte 2012	-1.35
C/c Arma	3'674.40	Capital final	7'185.41
Stock médailles	2'000.00		
	7'185.41		7'185.41

PERTES ET PROFITS MRA 2012

Charges	Fr.	Produits	Fr.
Frais de banque	5.30	Intérêts	3.95
		Perte	1.35
	5.30		5.30

Cours de direction conservatoire 2011 - 2012

(Période du 1.9.11 au 31.8.12)

BILAN AU 31.8.2012	Actifs	Passifs
	Fr.	Fr.
UBS compte cours H 31289749.1	-	
C/c Arma		353.30
Découvert :		
Solde initial	-280.39	
Perte de l'exercice	-72.91	
Solde final	-353.30	
	-353.30	**353.30**

PERTES ET PROFITS	Charges	Produits
	Fr.	Fr.
Intérêts et frais de banque	35.96	
Frais de bouclement UBS	36.95	
Perte de l'exercice		72.91
	72.91	**72.91**